



En 2025, soyez notre partenaire !

Fabrique Territoires Santé est une association loi 1901, qui vise à valoriser et promouvoir l'ensemble des démarches territoriales de santé et mettre en réseau leurs porteurs. Elle étend et poursuit les missions et les objectifs de la Plateforme nationale de ressources Ateliers santé ville, créée en 2011, au croisement de la santé et de la politique de la ville.

Plateforme de ressources et réseau national, elle s'adresse à l'ensemble des acteurs et actrices parties prenantes dans la fabrique de démarches territoriales de santé telles que les Ateliers santé ville, les Contrats locaux de santé, les Conseils locaux de santé mentale et autres démarches. Elle intervient sur l'ensemble du territoire français, y compris les territoires ultramarins, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires ruraux.

Pourquoi adhérer ?

L'adhésion est un acte avant tout militant : en manifestant votre soutien à l'objet de l'association, vous marquez ainsi votre attachement aux enjeux des dynamiques territoriales dans les champs de la santé, de la cohésion sociale et du développement social urbain et contribuez à diffuser une démarche de coopération, d'échanges et de partenariat sur ces questions.

Votre adhésion fait la différence !

- L'adhésion constitue un geste de soutien au développement de l'association : elle lui donne les moyens d'inscrire son action dans la durée.. Être un partenaire et un relais privilégié de ses animateurs en s'associant aux réflexions et divers travaux, et en contribuant à la remontée d'information !
- L'adhésion vous permet notamment de participer à l'élaboration collective des orientations de l'association, et si vous le souhaitez de rejoindre le Conseil d'administration.
- L'adhésion vous permet de bénéficier de l'ensemble des ressources du réseau de l'association, aux niveaux régional et national, et d'être régulièrement informé-e des activités de l'association et de l'actualité dans ses champs d'intérêt.

La signature du bulletin d'adhésion vaut acceptation des statuts et du règlement intérieur de l'association (disponibles sur demande ou sur le site internet).

Fabrique Territoires Santé – 5 cours des Humanités, 93322 AUBERVILLIERS - Tél : 06 99 67 55 56 - Mail : contact@fabrique-territoires-sante.org – Site : www.fabrique-territoires-sante.org

Association Loi 1901 – SIRET : 537 674 707 000 48 – APE : 9499Z



BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Vous adhérez à titre individuel* :

Nom, prénom :

Mail :

Téléphone :

Adresse :

Fonction :

Structure :

(merci de remplir l'ensemble des champs pour recevoir nos informations et courriers)

Adhésion : Je verse une cotisation annuelle de

15 € 30 € 60 € 120 € Autre : _____ €

Versement réalisé par :

chèque (à l'ordre de Fabrique Territoires Santé)

virement (Crédit Coopératif - IBAN : FR76 4255 9100 0008 0140 6603 617)

Fait à, le

Signature

Votre collectivité ou votre association adhère :

Structure :

Contact :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Barème de cotisation

Collectivités territoriales (selon le nombre d'habitants) - *Montant minimum de 50 €*

Nombre d'habitants* x 0,005 € =€

** Renseigné par la collectivité ou selon les données INSEE les plus récentes.*

Associations (selon le budget annuel)

- Moins de 100 000 € : 50 €
- De 100 000 à 500 000 € : 150 €
- Plus de 500 000 € : 250 €

Organismes publics et entreprises : 300 €

Si vous souhaitez cotiser pour un montant supérieur, indiquez-le ici : €

Versement réalisé par :

chèque (à l'ordre de Fabrique Territoires Santé)

virement (Crédit Coopératif - IBAN : FR76 4255 9100 0008 0140 6603 617)

Helloasso : <https://www.helloasso.com/associations/fabrique-territoires-sante/adhesions/bulletin-d-adhesion-2025>

Fait à, le

Cachet et signature